

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Septembre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 24 Septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC - S. BELLAHMER – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F.
NDOMBELE – M. SOILHI – M. AUBRY – Y. ITOUA - C. MABANZA - S. GHENAIM –
L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 6

M. GAMIETTE représenté par C. VAZQUEZ – A. QAROUACH représenté par M. AUBRY -
Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANNE représenté par C.
MABANZA – T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par
D. ATIG -

Absents : 9

A. ZERKAL – P. LOUISON – C. RENKLICAY – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA
G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2018 - 0093 : « *Autorisation donnée au Maire de procéder à une demande de permis de construire pour la création d'un Centre de Santé et d'Action Sociale* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R151-27 et R421-14,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L 111-8,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P. L.U) de Grigny approuvé par délibération n°052.2011 du Conseil Municipal du 5 juillet 2011,

Vu le Permis de Construire des Ateliers Relais 2, accordé par arrêté du Maire en date du 4 novembre 2002,

Page 1 sur 2

Vu la monographie communale de la Ville de GRIGNY des services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 27 avril 2018,

Considérant l'offre de santé insuffisante sur le territoire communal,

Considérant la nécessité, pour la Ville, de palier à ce manque d'offre de service de soins en favorisant l'installation de praticiens et de spécialistes au sein de la commune,

Considérant le projet de création d'un centre de santé et d'action sociale,

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite un Permis de Construire avec Autorisation de Travaux, conformément à l'article R 421-14 c) du Code de l'Urbanisme, il convient de déposer un dossier de demande de Permis de Construire avec Autorisation de Travaux,

Considérant que les travaux de transformation des locaux conduisant à créer un établissement recevant du public (E. R. P.), conformément à l'article L 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation il convient de déposer un dossier d'Autorisation de Travaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à déposer et signer tous documents relatifs aux travaux d'aménagement nécessaires,

Délibère, et,

Approuve la création d'un centre de santé et d'action sociale en lieu et place des Ateliers-Relais 2 sis 5 rue des Bâisseurs à Grigny,

Autoriser Monsieur le Maire, à signer et déposer un dossier de demande de Permis de Construire assortie d'une Autorisation de Travaux et tous documents et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération au nom de la Commune.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 3 OCT. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : - 3 OCT. 2018